



Stanstead

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-03, laquelle concerne le lot 5 076 274 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 14 rue Daly.

La demande consiste à autoriser une marge latérale de 0,5 mètres pour un abri, ainsi qu'une distance de 0 mètres entre la maison et l'abri alors que l'article 7.7 intitulé "Normes d'implantation" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que ces marges de reculs minimales soient de 1,5 mètres et de 3 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 14 juin 2021, à 19 heures.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 12 mai 2021.

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier